

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 mars 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 30/03/2023
Et publication ou notification le :
30/03/2023

A été nommé secrétaire : M. Hervé MIGNÉ

2023_03_12 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif présente :

Un résultat positif d'investissement de clôture de	635 720,38 € (ligne 001)
Un solde négatif des restes à réaliser 2022 de	- 698 997,80 €
Soit un besoin de financement de	63 277,42 €
Un résultat positif de fonctionnement de clôture de	364 334,37 €

Décide, après vote à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
d'affecter à titre obligatoire 63 277,42 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
301 056,95 € étant reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2023
Le Maire,
Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Hervé MIGNÉ

